

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il n'y a pas de consentement unanime.

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, on me dit que je me prépare à faire le même discours. Je parle de mon honorable ami de Vancouver-Est (M. Winch). Je voudrais qu'il soit capable d'en faire autant. Je sais qu'il est un député d'expérience. Il est ici depuis longtemps et quand il défend des projets de loi, il sait très bien les défendre.

Alors, en ce qui concerne le bill, je m'y oppose. Je défends un amendement et je pense avoir le droit de le faire.

Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier l'honorable député de Matane (M. de Bané) qui, tout à l'heure, a apporté une contribution qui, selon lui, est importante. Pour ma part, je ne la considère pas très glorieuse. Elle n'a servi qu'à nous donner des arguments qu'il nous manquait peut-être.

Mais lorsque le député de Matane aura acquis un peu d'expérience, il saura d'abord qu'on ne peut pas s'adresser à personne d'autre qu'à l'Orateur, il saura aussi qu'on ne peut parler ailleurs que de son fauteuil. Tout député doit le savoir.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je voudrais rappeler à l'honorable député que la présidence existe spécialement pour rappeler les députés à l'ordre.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, mon collègue de Beauce (M. Rodrigue) a présenté un amendement visant à ce que les mots «ou la santé» soient biffés de l'article 18 du bill C-150.

J'appuie cet amendement, monsieur l'Orateur, parce que je crois sincèrement que si ces mots étaient laissés dans le texte du bill, cela ouvrirait les portes à bien des extravagances, donnerait lieu à des interprétations très fantaisistes et à des complications qu'on pourrait regretter un jour et peut-être bientôt après l'adoption de cette loi.

Je me suis opposé, hier, à un amendement de ce genre, mais je m'y suis opposé parce que l'amendement d'hier n'allait pas assez loin, tandis que celui que nous étudions présentement retrancherait les mots «ou la santé» pour que le bill soit bien clair.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, j'accepte, lorsqu'il y a danger pour la vie de la mère, que le médecin traitant, le médecin appelé à faire l'accouchement, ou le médecin appelé à suivre la femme pendant la période de grossesse, procède à l'avortement.

• (5.00 p.m.)

On s'étend sur un sujet aussi vaste, sur la santé, terme qui, d'ailleurs, n'est aucunement défini dans la loi. On peut lui donner les

interprétations les plus fantaisistes et, d'ailleurs c'est ce qui a été fait, jusqu'à ce jour, puisque dans les témoignages qui ont été donnés, tant en faveur que contre le bill C-150, ou le bill C-195 qu'on avait présenté précédemment, ou aussi relativement à certains bills qui avaient été présentés par des députés pour rendre la loi sur l'avortement moins sévère. On s'est aperçu, à ce moment-là, que des médecins, des avocats ou des travailleurs sociaux se permettaient de donner les interprétations les plus fantaisistes au mot «santé».

Et l'on sait, par ailleurs, que partout où l'on pratique l'avortement sur demande, on constate aussi que tout prétexte semble être bon, pour certaines femmes, afin de justifier l'avortement.

Alors, monsieur l'Orateur, on pourrait se poser certaines questions. Pourquoi certaines femmes ont-elles une santé débile? Pourquoi certaines femmes seraient-elles ou pourraient-elles être portées à demander l'interruption d'une grossesse pour cause de santé?

D'abord, posons-nous la question franchement, sincèrement: Dans quelle position, dans quelle situation se trouvent un trop grand nombre de nos foyers canadiens présentement?

Nous n'avons qu'à étudier les résultats d'enquêtes faites par nos syndicats, par exemple, qui suivent de près les problèmes de nos ouvriers, de nos travailleurs. On constate qu'un nombre incroyable de gens, dans un pays qu'on dit aussi riche que le Canada, doivent se contenter de vivre dans une situation intenable, qu'on trouve dans des pays dits sous-développés.

Par exemple, prenons le problème du logement. Combien avons-nous de logements nettement suffisants, au Canada, pour loger des familles convenablement, pour loger des familles qu'on a le droit d'avoir?

Notre système ou notre économie de logement est nettement en dessous des besoins de nos familles canadiennes. D'abord, nous manquons de logements. C'est un fait. Il y a aussi une quantité de logements qui ne sont autres que des taudis, mais il y en a une quantité encore, monsieur l'Orateur, qu'on peut considérer comme des maisons convenables, des maisons confortables; toutefois, on n'y trouve qu'une seule chambre à coucher, on n'y trouve que deux chambres à coucher, rarement trois chambres à coucher. Alors comment voulez-vous permettre à des enfants de se développer convenablement dans ces logements beaucoup trop petits?

Lorsqu'une famille est dans cette situation-là, on se pose tout de suite la question: Doit-on accepter d'autres enfants?

Alors, monsieur l'Orateur, c'est un sujet sur lequel des économistes et des travailleurs